

LE BUDGET DE

LA COMMUNE DE

BRIGNOLES

EN 1585

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE BRIGNOLES EN 1585

SOMMAIRE

	page
AVANT-PROPOS	5
PREMIERE PARTIE	
1. La décentralisation en Provence au XVI ^e siècle	11
2. Le prix de la vie en 1585	13
3. Tableau condensé des dépenses ordinaires et extraordinaires de la commune en 1585	16
4. Tableau des recettes de la commune en 1585	17
5. Droits et propriétés de la commune	17
6. Les écoles communales à Brignoles	18
7. Fêtes et banquets.	19
8. Tableau analytique détaillé des dépenses ordinaires de 1585	24
9. Les créanciers de la commune en 1585	24
DEUXIEME PARTIE	
1. Les opérations militaires de l'année 1585 en Provence, vues de Brignoles	25
2. Tableau analytique détaillé des dépenses extraordinaires de 1585	31
3. Notes de la deuxième partie	35

AVANT-PROPOS

C'est à partir de l'an 1321 que les Brignolais purent disposer d'une première organisation municipale sous la forme d'un conseil communal de douze membres choisis par eux. Puis, en 1377, cette municipalité se constitua sous sa forme définitive, avec deux consuls (puis trois, à partir du début du XVI^e siècle) et toujours douze conseillers (dont un trésorier et les trois consuls de l'année précédente). Tout le conseil était renouvelé chaque année, le 2 février. Plus de détails sur ces débuts du pouvoir communal à Brignoles se trouvent au chapitre 8 de "l'Essai historique sur la ville de Brignoles" d'Emilien Lebrun.

Le conseil communal ne se réunissait pas à date fixe, mais il se réunissait souvent, (1) pour délibérer des décisions à prendre à l'égard de tous les événements, normaux ou anormaux, particuliers ou de caractère général, concernant la "communauté" des habitants ou une partie d'entre-elle. En cas d'événement particulièrement grave, le conseil convoquait généralement pour délibérer avec lui, le conseil de l'année précédente et une vingtaine de personnes parmi les plus "apparents" de la ville.

De ce qui s'est dit et décidé, au cours de ses réunions, nous possédons les procès-verbaux rédigés par le greffier du conseil, en un style généralement bref, mais précis et clair. Ils sont soigneusement conservés dans nos archives communales, reliés dans les **registres des délibérations communales**. Le plus ancien date de 1387. Une grande partie des dépenses de la commune se trouve mentionnées dans ces registres à la date à laquelle le conseil les a engagées ; une autre partie des dépenses se trouve dans un document comptable tenu par le trésorier et présenté, en fin d'année à la vérification des "auditeurs des comptes" désignés par le conseil. Ce document comptable comprend : l'état des sommes reçues le 2 février par le nouveau trésorier, avec l'origine de chacune d'elles ; ensuite l'état, article par article, des "entrées" c'est-à-dire des sommes reçues en cours d'année ; enfin, "l'issue" ou liste des dépenses faites en cours d'année. Ces états des trésoriers se trouvent aussi dans nos archives, reliés dans des registres appelés "**registres trésoraires**". Vous trouverez, ci-après, les reproductions de 2 pages de l'un et l'autre de ces documents avec la transcription littérale en regard.

C'est en nous servant de ces documents que nous avons répertorié l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune de Brignoles du 2 février 1585 au 2 février 1586 ; plus précisément dans les registres BB26 f° 360 à 468 v° et BB27 f° 1 à 153, pour les délibérations du conseil, et, pour les comptes trésoraires, dans le registre CC15 f° 216 à 261 v°.

Nous avons séparé les dépenses en deux sous-ensembles : les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires, ces dernières occasionnées surtout, en 1585, par les troubles des guerres de religion. Dans ces deux groupes elles ont été analysées par rubriques de frais homogènes.

Dans les registres d'où nous les avons extraites, l'objet de ces dépenses est toujours spécifié de façon détaillée, avec le nom du bénéficiaire. Souvent elles se trouvent rassemblées en "parcelles" qui recopient un certain nombre de "cédules" (notes de frais) toutes relatives à une même affaire confiée par les consuls à une personne ; ou elles regroupent une série de menues dépenses présentées en bloc par le trésorier à l'approbation du conseil. On imagine aisément les nombreux détails qu'elles contiennent, non seulement, sur l'activité du conseil, mais aussi sur la vie à Brignolle, (2) ses habitants et, bien entendu, sur ses relations avec les voisins, les autorités Provençales et, en premier lieu le roi de France et son représentant chez nous, le gouverneur de Provence.

(1) Il y eut 64 réunions du conseil communal en 1585.

(2) Que le lecteur veuille m'excuser, mais c'est ainsi qu'on orthographiait le nom de notre ville au XVI^e siècle.

Au nom de dieu 1585

Mothon

Sensuit Les Comptes sive (1)
entrée et receu fait par moy Jehan
mothon trezorier de ceste ville
de brignolle durand une année
comensant ce jourdhuy segond jour
du moys de fébvrier en l année
mil cinq cens huictante cinq et
semblable jour finissant en l année
mil cinq cens huiante six

Et premierement me charge avoyr
receu de la comune de draguignan quarante escus
sol pour reste et entier payement de la première
paye que doibvent le premier d octobre de l année
mil cinq cens huictante quatre

ff 200. (pour : 200 florins) (2)

Plus me charge avoyr receu de la
comune de draguignan et des mains de m^e poncet
amic huictante trois escus vingt soulz et ce pour le
segond cartier et pour estre debz à la ville pour
les esgallizations

ff 416 s 8

Davantage me charge avoyr heu de Jehan
Maixemin et andré bosc dix escus sol pour deux
luogos d estable que la ville li a vendut au
cartier du Curnier comme apert acte receu par
m^e Jacques bruni

ff 50

Extrait du Registre des comptes Trezoraires CC... f° 210

(1) Sive : en latin signifie : "ou bien"

(2) L'écu au soleil (sol) valait alors 5 florins et le florin valait 12 sous, et le sou, valait 12 deniers.

A Claude Maximin masson pour une journée à bastir pour la ville
ff1 sii tant à fermer le portal de Cara-miète que au
mollin neuf quatorze souls

A Laurens Jehan quinzer souls pour ung disner que a donné pour
ff1 siii la ville à troys massons de Torreves venus
en este ville pour bastir au bastion

A sire Jaques Amy pour ung seucle de ferre (1) que a baillé à la ville
ff1 sX qii pour le motton pezant 3 livres dix souls et demy
et ung florin pour deux voaiges que a faict
pour la ville à visiter les forts de caux (2)

A sire Poncet de Brignolle pour ung seucle de ferre que a (baillé)
ff1 siii à la ville pour le motton pezant livres V ung
qii florin quatre souls deux liards

A Pierres Fornier pour avoyr réparé par deux foys la font du
ff iii portal de Jehan Reynaud qui estoit
rompue au portal de Saint François Et
y avoyr forny par deux foys le mortier qui y a
esté nécessaire troys florins

A m^e Hugues Fulconis pour ung voaige que a faict à Aix par
ff Xii deputation des consulz pour aller
bailler advertissements à monseigneur le
Grand Prieur des assemblées de gens de
guerre qu'estoient au lieu de Forcalqueiret
pour le s^r de Vins et aultres advertissements
du moys de mars Et pour troys jours compris
le aller séjourner et revenir douzer florins

Aux gardadours Anthoine Ripert dit Féraud, François Salle dict Moy,
ff vi Jehan-François Ricaud, Anthoine Blanc, Jehan
Robaud
à chescung et François Sauvan elleuz (3) pour gardedours des
vignes ceste présente année six florins à chescung

Ainci conclud et dellibéré
BRUN notaire

Extrait des délibérations communales BB27 f° 18^e.

(1) seucle de ferre pour : cercle de fer
(2) forts de caux pour : fours à chaux
(3) elleuz pour : élus

PREMIERE PARTIE

1. LA DECENTRALISATION EN PROVENCE AU XVI^e SIECLE

A notre époque, à l'occasion de multiples actes de la vie quotidienne, le citoyen doit agir sous le contrôle de l'Etat, pour se conformer à ses lois ou réglementations d'ordre public ou accomplir les démarches auprès de ses fonctionnaires.

Il y a quatre cents ans, un Brignolais, dans la plupart des cas analogues, avait affaire, non pas à des représentants du pouvoir royal, mais à d'autres Brignolais qui avaient été investis, très démocratiquement, (grâce à une procuration-donnée par la communauté des habitants) de l'autorité nécessaire pour pouvoir répondre aux problèmes posés à leurs concitoyens ; et cela, pour une durée limitée, à une année en général.

La décentralisation, de nos jours si lente à entrer en application, vous allez la voir telle qu'elle fonctionnait à Brignoles, en 1585, sous cet Ancien Régime que l'Histoire ne nous présente pas, en général, comme l'ère de la démocratie.

Vers la fin du XVI^e siècle, Brignoles était une ville importante, comparable à Grasse ou Toulon. Elle contenait 650 maisons, 200 étables et une vingtaine de boutiques. Sa population atteignait presque 6.000 habitants, dont environ 1.200 hommes adultes, presque tous chef de famille ; (un peu moins de 1.000 étaient propriétaires). Les artisans étaient très nombreux (35 % environ) de même que la classe aisée (nobles, bourgeois, marchands, hommes de loi et commerçants) aussi nombreuse (35 %) ; ensuite venaient les agriculteurs (ménagers, travailleurs).

En 1585, il y avait à peine plus d'un siècle que la Provence faisait partie du royaume de France ; mais seule la justice était entre les mains du pouvoir royal ; la défense, l'ordre public et les finances en dépendaient aussi, mais en partie seulement, comme on le verra dans cet exposé. L'autorité royale était représentée par un gouverneur et lieutenant-général ; c'était, depuis 1579, Henry d'Angoulême, fils naturel du feu roi Henri II et d'une Ecossaise venue à la cour de France avec Marie Stuart : il avait 35 ans comme le roi Henri III avec qui il avait été élevé. Entré dans l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il en était devenu Grand-Prieur pour la "langue" de France, titre sous lequel il était souvent désigné. C'était un homme énergique et un ami des arts et des poètes. Il avait la responsabilité de la défense et du maintien de l'ordre public ; les forces armées en garnison en Provence comprenaient seulement : 4 compagnies du régiment Français de Champagne (800 hommes), 3 compagnies de mercenaires Corses (300 hommes) et une compagnie de gens d'armes à cheval et d'archers (200 hommes), en tout moins de 1.500 hommes ; la Marine, stationnée à Marseille, comptait un certain nombre de galères, la plupart désarmées. Nous verrons qu'en avril 1585 le gouverneur ordonna la levée d'une armée de 6.000 miliciens Provençaux ; mais les opérations de mobilisation, l'habillement et les armes, puis le financement du logement et de la nourriture de ces soldats et leur solde dépendaient du bon vouloir de l'assemblée des communes de Provence ; elle l'accorda et en assuma les frais mais elle y mit des limites. De même, le Grand Prieur nomma un gouverneur militaire de Brignoles mais ce fut le conseil communal qui, en liaison avec lui, se mit à la recherche d'un "ingénieur", fit exécuter les travaux de fortification, organisa la garde de la ville et paya tous les frais ; le conseil envoyait des Brignolais espionner les mouvements de "l'ennemi" et des messagers pour en informer le gouverneur. Lorsque des troupes faisaient étape à Brignoles les consuls les faisaient loger chez les habitants et désignaient des Brignolais pour rassembler les vivres et les distribuer aux soldats et pour tenir toute la comptabilité en vue du remboursement ultérieur par la Cour des Comptes à Aix qui contrôlait toute l'administration de la Provence.

L'administration des impôts en Provence, était organisée de la façon suivante : le roi fixait, chaque année, le montant des impôts à verser à son trésorier général en Provence ; la Cour des Comptes, à Aix, répartissait la dette de cette somme entre toutes les communes suivant une règle de trois que l'on appelait "l'affouagement" ; chaque commune, en effet, était affectée d'un coefficient fiscal appelé "nombre de feux" (celui de Brignoles était de 50 feux et le nombre total de feux de la Provence était de 3.347 et 7/8) ; chaque conseil communal se chargeait de percevoir sa quote-part et il y ajoutait une somme, calculée sous sa responsabilité, pour couvrir ses charges propres. C'est ainsi que, le 11 mars 1585, le conseil de Brignoles, après avoir établi son budget provisionnel, décida de "lever" une "taille" de 40 florins "par livre cadastrale", puis, le 7 mai, en raison des dépenses dûes à la guerre, de la porter à 50 florins. Le montant de l'impôt de chaque particulier se calculait à partir du cadastre en multipliant sa cote personnelle par 50 florins (dans cet exemple). La cote de chacun était la somme des cotes cadastrales de tous ses biens ; maison, étables, terres, vignes, etc. que l'on trouvait dans le cadastre, exprimées en livres, sous et deniers cadastraux (unités conventionnelles en rapport avec les valeurs réelles). Comme on le voit, c'était un impôt sur la fortune foncière, sans abattement et non progressif ; seuls étaient imposés les propriétaires.

Quant à "l'exaction" (ou perception) de cette taille, elle fut mise aux enchères publiques le 18 mai 1585 dans l'auditoire du palais ; "baptisée" à 600 florins, il fallut l'offrir à 700 puis à 900 pour voir deux enchérisseurs se la disputer : Jehan Bermond, cordonnier, et Jehan Serre, marchand. Finalement elle fut adjugée à Jehan Serre à 670 florins. Le produit théorique de cette taille aurait dû s'élever à 40.480 florins (obtenu en multipliant 50 florins par 809,6 livres cadastrales, cote de l'ensemble des biens des 950 propriétaires existant au cadastre). En réalité il fallait en soustraire : les gages de "l'exacteur", 670 florins, puis 202 florins pour les tailles irrécupérables (absents ou insolvables) et 1.525 florins pour celles des privilégiés qui en étaient exempts : messire Balthazar Aye, curé de Brignoles, 4 Brignolais, membres du Parlement de Provence, (le président Chaîne et les conseillers Espagnet, de Châteauneuf et Tressemmanes) et Pierre Boutiny, procureur du roi en la Cour des Comptes. Dans la comptabilité de la commune en 1585 cette taille ne rapporta que 32.873 florins ; le reste fut "cueilli" l'année suivante par Jehan Serre et versé aux comptes de 1586. Il fallait compter généralement un an pour faire "rentre" la totalité d'une taille.

Il n'y avait donc à Brignoles aucun fonctionnaire du pouvoir royal si ce n'est ceux de la justice. Brignoles et son terroir n'ayant pas de seigneur, tous les habitants étaient sous la juridiction du roi. Les délits au-dessous d'une certaine gravité étaient du ressort d'un juge royal ; les causes plus graves, civiles et criminelles, et les appels, étaient du ressort de la sénéchaussée établie en 1578 à Brignoles ; elle comprenait un lieutenant de sénéchal et deux autres magistrats (c'était la magistrature assise ou "de robe longue") et un procureur du roi assisté d'un avocat du roi (c'était le parquet ou magistrature debout ou "de robe courte"). Ces deux tribunaux (juge royal et sénéchaussée) avaient chacun son greffier. Il y avait un sergent-royal pour les exploits et exécutions ; en tout 9 fonctionnaires que l'on appelait "les gens du roi". Le lieutenant de sénéchal était, dans le ressort de la sénéchaussée, le représentant du roi de rang hiérarchique le plus élevé ; en cas d'événements graves il lui revenait de prendre les mesures nécessaires.

Au-dessus des sénéchaussées, siégeait à Aix le Parlement de Provence, cour "souveraine" de justice. Les affaires où étaient impliquées les communes importantes comme Brignoles n'étaient pas de la compétence des sénéchaussées mais relevaient directement du Parlement. Brignoles avait en permanence plusieurs procès "pendants" par devant le Parlement et un procureur à Aix, appointé pour les suivre.

Certaines affaires, en raison des personnes mises en cause, ou pour mieux garantir l'impartialité de l'instruction, étaient évoquées par le roi devant le Grand Conseil ou devant son conseil privé, à Paris, ou encore par devant la Cour de Parlement d'une autre province. Ce fut le cas des interminables procès que la ville de Brignoles eut à soutenir contre la famille Garde, qui, depuis le début du XVI^e siècle avait acquis, par mariages, la seigneurie du village de Vins. En 1585, la commune eut à supporter de grands frais d'avocats et de procédure dans le procès en cours à Paris contre Hubert de Vins.

Nous devons signaler qu'il n'y avait pas à Brignoles à cette époque, de véritable force de police à la disposition du procureur du roi. Pour l'ensemble de la Provence, il n'existait qu'une troupe d'archers, sous l'autorité du "prévôt des Maréchaux" destinée, à l'origine, à la répression des délits causés par les "gens de guerre" ; mais elle était notoirement insuffisante.

Enfin, il reste à mentionner un personnage, le viguiier, qui résidait à Brignoles ; ses fonctions étaient analogues à celles d'un sous-préfet. Il était le représentant du gouverneur et de l'administration de la Provence pour la "viguierie" de Brignoles, circonscription administrative intermé-

dière entre nos cantons et nos sous-préfectures ; elle comprenait près de 20 communes et avait pour voisines les vigueries d'Hyères, Draguignan, Barjols et Saint-Maximin. Le viguier présidait les réunions du conseil communal de Brignoles ; mais on ne le voit pratiquement jamais intervenir dans les délibérations. Par contre il suit l'avancement des travaux de fortification ; il veillait au respect des réglemens publics et transmettait aux autres lieux de la viguerie les recommandations ou les ordres du gouverneur en s'adressant au "baille" de chaque lieu. En 1585 le viguier était Balthazar Boysson, depuis 1579 ; il n'était pas Brignolais mais possédait une bastide et des biens assez importants à Garéoult.

Le 2 février, comme chaque année, le nouveau conseil communal (on disait aussi le nouvel "état" ou le "conseil moderne") entra en fonction ; voici sa composition :

Noble Héryès Paul	bourgeois,	1 ^{er} consul
Sire Bertrand Paul	capitaine,	2 ^e consul
Jacques Aurrent	marchand,	3 ^e consul
Jehan Mouton	mercier,	trésorier et conseiller
Noble François Frizé		conseiller
Poncet Ollivier	apothicaire	conseiller
Jacques Puget	marchand,	conseiller
Antoine Trigat	chaussatier,	conseiller
M ^e Guilhen Robert	marchand,	conseiller
Anthelme Porte	mercier,	conseiller
Antoine Féraud	charpentier,	conseiller
Antoine Rigord	ménager,	conseiller

Les trois consuls de l'année passée, selon la coutume, complétaient à 12 le nombre des conseillers ; c'étaient :

Noble Jehan-Baptiste Gavoty	avocat au siège
M ^e Antoine Ballardry	notaire
Poncet Amic (ou Amy)	M ^e cordonnier

Le surlendemain, le conseil se réunit pour procéder au renouvellement ou à la confirmation de "ceux qui doivent administrer les charges de la ville" en 1585 ; 22 personnes c'est-à-dire ; 2 recteurs de l'hôpital et 2 de St-Lazare, 5 auditeurs des comptes, 6 "repezadours" ou "mesuradours" du poisson, de la viande, de la chaux, du pain, 4 estimateurs (de la valeur des biens et pour le borge), 2 prud'hommes et 1 comptable.

2. LE PRIX DE LA VIE A BRIGNOLES EN 1585 (1)

A Brignoles en cette deuxième moitié du XVI^e siècle il y avait une dizaine de notaires qui exerçaient simultanément. Ils prenaient chacun entre trois cents et un millier d'actes par an. Bien que leurs registres ne nous soient pas tous parvenus, nous disposons, bon an mal an, de quelques milliers d'actes à consulter ; c'est notre principale source d'informations sur la vie en général à cette époque et sur les prix, en particulier.

Le pain, le vin et la viande étaient les éléments de base de l'alimentation. Du fait des guerres civiles, le prix du blé augmenta continuellement de 5 à 6 florins la charge, en 1550, à 50 et jusqu'à 60 florins en 1593. Il subissait aussi le contre-coup d'une bonne ou d'une mauvaise moisson. En 1580, au printemps, il avait valu 25 florins la charge (de 160 litres) et 18 à 20 florins en fin d'année ; en 1585, il ne trouvait pas preneur à 14 florins au printemps, mais il valait 18 à 20 florins en décembre. Avec une charge on faisait 130 kilos de pain, environ, c'est-à-dire, par exemple, 460 pains de 10 onces (280 grammes) (2). La plupart des gens faisaient cuire leur pain aux fours que possédaient plusieurs particuliers, car il n'y avait des boulangers que dans les grandes villes ; mais les "fourniers" vendaient les pains qu'ils prélevaient pour leur droit de fournage (qui était, à Brignoles, de 1 pain sur 40).

Le prix du vin, au contraire, était stable ; la charge de vin (qui correspondait à 120 litres) valait 5 florins ; le prix de notre litre aurait donc été de 6 deniers (ou 1/2 sou).

Le commerce de la viande, à cette époque, n'était pas libre ; chaque année, les consuls mettaient aux enchères le bail de la boucherie ; le boucher qui l'avait obtenu devait vendre la viande aux prix convenus ; en 1585, le mouton et le chevreau se vendaient 1 sou 6 deniers la livre (de 400 grammes environ), le "menon" et le bœuf 1 sou 3 deniers. La boucherie était fermée pendant le Carême. La Viande de porc était surtout conservée salée ; elle valait 1 sou la livre ; un pourceau se vendait 8 florins le quintal (de 100 livres, soit 40 kilos). La graisse valait 3 deniers la livre et les chandelles étaient mises en vente avant Noël, à 5 sous la livre.

Le prix de l'huile d'olive variait beaucoup selon la récolte, et le terroir de Brignoles n'avait pas beaucoup d'oliviers à cette époque ; elle avait valu 80 sous le "quartin" (de 10 livres) en 1580, 40 sous en 1581, 110 sous le "quartin" en 1585 (soit 24 sous le litre).

Le fromage et la brousse valaient entre 1 et 2 sous la livre. Il est beaucoup plus rare de trouver des prix de légumes ou de fruits ; une seule fois ont été mentionnés : des artichauts, vendus 1 sou pièce, des lentilles, 18 florins la charge, du raisin à des prix de 3 à 5 florins le "banaston", les prunes de 15 à 24 sous la livre.

Voici enfin quelques prix d'autres éléments qui comptaient aussi dans le prix de la vie :

Le bois de chauffage : 3 à 4 sous la charge (d'une bête de somme) ;
Un âne : 20 à 40 florins ;
Un bœuf : 50 à 80 florins ;
Chevaux, mulets : leur prix était très variable ; des mules valaient jusqu'à 200 florins ;
Loyers : une petite boutique ou une chambre pouvait se trouver à un prix de 10 à 20 florins par an ; un appartement de 2 à 3 pièces et cuisine à 50 florins et une maison de maître à partir de 100 florins par an.

Les salaires nous sont bien connus, par les notaires parfois mais aussi dans les délibérations communales et les registres de comptes pour tous les travaux commandés par la ville. En 1585, le salaire normal d'un ouvrier non spécialisé était de 6 sous par jour ; les femmes et les garçons n'étaient payés que 3 ou 4 sous ; on les trouve rarement. Les maçons, serruriers, tailleurs de pierre, charpentiers, "gipiers" (plâtriers), étaient rémunérés entre 8 ou 10 sous par jour et jusqu'à 24 sous (2 florins).

On trouve enfin, dans les documents de l'époque, des informations globales sur la ration alimentaire nécessaire et son prix pour une journée, ou pour l'année. Dans certains testaments est prévue la pension alimentaire laissée à une veuve : elle est de 2 à 3 charges de blé, 2 à 5 charges de vin, 1 quartin d'huile, et quelques dizaines de florins pour le "companage" (les autres denrées) et quelquefois 30 à 40 livres de pourceau salé ; Cela dans le cas d'un testateur de condition moyenne. Dans une paroisse de village, le curé et les deux prêtres "secondaires" reçoivent annuellement : 9 charges de blé, 26 milherolles (1560 litres) de vin, 4 quartins (40 litres) d'huile et un cestier (40 litres) de lentilles. (3) La ration des soldats de l'armée du gouverneur de Provence en avril 1585 se composait de 4 pains de 10 onces, 2 quarterons de vin et 1 livre 1/2 de viande (600 grammes) par jour (4) ; le tout revenant à 8 sous environ. Le 8 avril 1585, le conseil de Brignoles rembourse à François Belletruc 6 florins 6 sous pour avoir nourri pendant 3 jours un prisonnier et son "gardadour", (5) ce qui correspond à 13 sous par personne et par jour ; le 17 mai le conseil fixe à 1 florin par jour la somme remboursée à ceux qui auront nourri un soldat et 1/2 florin (6 sous) pour les "goujards" (des valets sans doute). (6) Il peut être conclu, de ce qui précède, que la somme de 1/2 florin par jour devait permettre de se nourrir "frugalement" ; nous avons vu plus haut que c'était le salaire minimum ; soit par mois ; 15 florins ; par an, 180 florins.

Pour confirmation, voyons, dans le détail, comment vivre en 1585, avec 180 florins par an :

3 charges de blé, ration d'un adulte :	45 florins
3 charges de vin (1 litre par jour) :	15 florins
65 livres de viande (1/2 kilo par semaine) :	6 florins
1 quartin d'huile d'olive (4 litres environ) :	9 florins
Loyer annuel :	10 florins
	<hr/>
	85 florins

Un tel budget peut convenir à un célibataire et lui permettre, progressivement, d'acquérir un petit patrimoine (terres, vignes, maisons) et un âne avec l'outillage agricole nécessaire ; cela ne serait pas possible à un homme marié, à moins que sa femme ne lui ait apporté une dot de 100 à 200 florins ou quelque terre ou vigne lui permettant de produire une partie de la nourriture de sa famille. Dans les milieux modestes c'est ainsi que se fondaient une partie des ménages de travailleurs dont certains, par héritage, remariage ou autrement, amélioreraient leur condition et deviendraient des ménagers. Ce cheminement, toutefois, dût rester assez rare ; les contrats de mariage nous montrent le plus souvent un mari qui ne part pas de zéro ; il est déjà artisan (il y en avait beaucoup à Brignoles) ou ménager ou, plus favorisé encore, fils de marchand ; quant à la meilleure voie pour s'enrichir, il semble bien qu'à cette époque, c'était, après de bonnes études de droit, ou de médecine, les professions d'avocat, de magistrat ou de médecin, ou le notariat.

On aura remarqué, dans la ration journalière du soldat, la quantité très importante de viande (environ 600 grammes) ; elle s'explique sans doute par l'inexistence, au XVI^e siècle, du commerce des légumes et des produits de ce que nous groupons sous le nom d'épicerie ; mais il existait, même autour des villes, de nombreux jardins potagers et fruitiers, au profit, non seulement de leurs propriétaires mais aussi de beaucoup d'autres.

En conclusion, compte tenu des dépenses d'habillement, dont nous n'avons pas parlé, nous pensons que la somme de 180 florins constituait, vers 1585, le "minimum vital" permettant à un ménage, avec éventuellement un ou deux jeunes enfants, de subsister à mi-chemin de la pauvreté et d'une espérance d'aisance.

Notes (relatives au prix de la vie en 1585)

- (1) Nous rappelons que le florin valait 12 sous et le sou 12 deniers.
- (2) Arch. de Brignoles, BB26 f° 413, inquant de la "facture" du pain le 19 avril 1585.
- (3) A.D. Var, 3E31/22 f° 401 Sous-arrentement de l'église paroissiale de Garéoult par le capitaine Blaze Depétra, rentier des Dames de La Celle.
- (4) A.D.B.D.R. à Marseille B2527 f° 6
- (5) Arch. de Brignoles BB26 f° 392 du 8.4.1585.
- (6) Arch. de Brignoles BB26 f° 423v° du 17.5.85.

3. BUDGET DE BRIGNOLES EN 1585

A. Dépenses ordinaires

1. Frais de fonctionnement des services municipaux (salaires et autres frais).....	935 florins
2. Hôpital et assistance publique.....	411 fl.
3. Relations extérieures (courrier, missions, cadeaux, fêtes).....	1.342 fl.
4. Travaux publics et entretien des édifices, moulins et autres.....	833 fl.
5. Frais de justice et de procédure.....	1.993 fl.
6. Frais de gestion des finances municipales (honoraires, vacations)	543 fl.
7. Dons, subventions et secours.....	272 fl. et 15 charges de blé.
8. Impôts et taxes.....	4.000 fl.
9. Frais financiers (intérêts des sommes empruntées) (voir annexe)	8.650 fl.
TOTAL des dépenses ordinaires.....	18.979 florins.

B. Dépenses extraordinaires

Défense de la ville

1. Fortifications (y compris expropriations et dommages).....	3.023 fl.
2. Munitions.....	185 fl.
3. Espions.....	58 fl.
4. Sentinelles, tambours.....	216 fl.
5. Corps de garde (chauffage, éclairage).....	756 fl.
6. Solde des gens de guerre employés à la défense de la ville.....	1.134 fl.
TOTAL	5.372 fl.

Contributions aux opérations contre les rebelles

7. Logement des gens de guerre.....	3.645 fl.
8. Transport des bagages et divers.....	201 fl.
9. Nourriture des troupes de passage.....	8.903 fl.
10. Frais de gestion des dépenses exposées pour les troupes de passage.....	1.545 fl.
11. Liquidation de contributions à des opérations antérieures.....	1.408 fl.
TOTAL	15.702 fl.

TOTAL des dépenses extraordinaires.....	21.074 florins.
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE 1585.....	40.053 florins et 15 charges de blé à 15 florins.

4. RECETTES

1. Taille de 50 florins par livre cadastrale ; produit net.....	32.873 fl.
2. Contributions reçues d'autres communes au titre des "égalisations".....	5.820 fl.
3. Revenus d'obligations du roi.....	665 fl.
4. Revenus de biens communaux*	
— Ferme des moulins :	
Rente des moulins Bessons : 119 charges de blé	
Rente des moulins du commun : 58 charges de blé	
soit en tout.....	177 charges
dont 78 furent vendues à 14 f. 1/2 la charge, soit.....	1.131 fl.
et le reste, 99 charges, furent mises au grenier de la ville.	
— Ferme du poids de la farine.....	1.495 fl.
— Ferme du glandage.....	7 fl.
— Rêve du poisson.....	325 fl.
5. Ventes diverses (voir nota).....	145 fl.
Total des recettes.....	99 charges de blé et 42.461 fl.
6. Variation du capital emprunté (voir nota).....	4.750 fl.
TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE DE 1585.....	47.211 florins.

*Voir annexe page suivante.

NOTA :

- Ces ventes furent la conséquence des travaux au bastion du Curnier ; la ville vendit des tuiles, poutres et portes récupérées de plusieurs étables démolies et aussi deux "luegues" (terrains à bâtir).
- C'est la différence entre les sommes empruntées en 1585 : 6.000 florins à la dame de Villecroze et 1.000 au consul Heyryés Paul, en tout 7.000 florins (empruntés en avril), et les remboursements de capital : 1.250 florins au capitaine Rainier Olivier, de Besse, et 1.000 au consul Heyryés Paul.

5. DROITS, REVENUS ET PROPRIETES DE LA COMMUNE DE BRIGNOLES EN 1585

Le tableau des recettes de la commune en 1585 ne fait pas apparaître le détail des sources de revenus de la commune ; ces revenus provenaient soit de certains droits qui lui avaient été concédés par les Comtes de Provence ou qu'elle avait acquis, soit de propriétés devenues communales par legs ou par achat. Ces droits ou ces propriétés étaient généralement donnés à bail ou à rente, et parfois pour plusieurs années payées d'avance ; dans ce cas le trésorier de la commune "entrait" la totalité du versement dans les comptes de son année. D'où la nécessité de cette note.

Propriétés immobilières ou biens fonciers :

1. Les moulins

Moulins Bessons (comprenant 2 moulins à blé et un à "rusque" (ou à tan) ;

Moulins du "commun" (appelés plus tard les moulins du Cumin).

Rapportaient à la commune une "cense" ou droit de mouture au

1/40^e qui fut en 1585 pour l'ensemble des moulins, de..... 177 charges de blé.

2. Un pré dit "de Galle"..... arrenté par an 100 fl.

Autre pré au "Petit Paradis"..... arrenté par an 120 fl.

Jardin au "Petit Paradis"..... arrenté par an 20 fl.

La terre du Bourg..... arrenté par an 170 fl.

Anciens droits féodaux achetés par la ville

3. Les "directes du roi" (maisons ou terres dont le Comte de Provence avait jadis la seigneurie que la ville avait rachetée).

La perception en était affermée en général pour 3 ans et rapportait par an..... 1.300 fl.

4. La ferme dite "du poids de la farine" arrentée en général chaque année pour.....	1.350 fl.
5. Le droit de "glandage" dans les bois communaux arrentée chaque année et de rapport très variable, en 1585 il fut de.....	7 fl.
Taxes ou contributions indirectes (on les appelait les "rèves").	
6. Rève de la viande (on disait la "chair") arrentée chaque année aux environs de.....	3.000 fl.
7. Rève du poisson (de mer) perçue à raison de 6 sous (1/2 fl. par quintal).....	325 fl.
<hr/>	
Total approximatif moyen des revenus annuels des biens communs.....	6.400 fl.
auxquels il faut ajouter la valeur des blés remis par les moulins, soit en 1585 : 177 charges à 17 florins.....	2.655 fl.
<hr/>	
soit en tout en 1585.....	9.055 florins

dont une partie, nous l'avons dit, n'a pas été comptabilisée en 1585.

La ville possédait d'autres immeubles qui ne lui rapportaient pas de revenus : la maison de ville, un grenier et la maison de la boucherie. Lors du conseil du 19 novembre il fut débattu de l'acquisition d'une maison pour la poissonnerie ; c'était une maison située rue de la Pescarie, appartenant à Antoine Clavier ; il en demandait 2.500 florins. Le 25 novembre le conseil décida de l'acheter, mais cette acquisition ne figure pas dans les comptes de 1585.

6.- NOTE SUR LES ECOLES COMMUNALES A BRIGNOLES

Bien avant le XVI^e siècle il y avait à Brignoles, comme partout en Provence, des écoles communales gérées par les conseils communaux. Chaque année, le recrutement du ou des maîtres, ou sa reconduction, donnait lieu à une "dispute" (un concours) devant les consuls et quelques autres personnes qui jugeaient de leurs capacités (voir E. Lebrun, Essai historique sur la ville de Brignoles pages 323 à 328 et 533 à 536).

Le 11 juillet 1583 le conseil avait reconduit dans ses fonctions de "grand maître des escolles" M^e Henry Alphand aux gages de 250 florins (y compris ses deux assistants). Le 2 mai 1584, le conseil entend le rapport des cinq examinateurs "qui ont assisté aux disputes des prétendus aux escolles" ; c'étaient deux prêtres, Jehan Fabri, docteur en théologie, prédicateur du carême, et Honoré Bérard, et trois docteurs en médecine de la ville, Antoine Bellon, Guilhèmes Giraud et Jehan Braquet. Aucun des candidats ne leur avait paru être aussi capable que Henry Alphand ; le conseil le fit venir et "lui demanda s'il veut servir la ville un an de plus" ; il y mit pour condition que ses gages soient augmentés de 100 florins ; le conseil en offrit 50, ce qui faisait 300 florins en tout. Il accepta ; mais, le 19 juillet il annonça qu'il "voulait aller à Paris pour y étudier" ; Le conseil alors, après avis des examinateurs, le remplaça par M^e Jacques Meyrier, de Solliers ; il avait été grand maître des écoles de Grasse, et acceptait de servir pour 250 florins. Malheureusement, le 4 février 1585, "attendu les plaintes que l'on a de Jacques Meyrier" le conseil décida de résilier son contrat, et, le 6 février, un autre fut passé à un certain Jehan Masson qui acheva l'année scolaire. Pour l'année suivante le conseil recruta, le 28 mai 1585, M^e Jacques Chéry, aux gages de 300 florins.

Selon Emilien Lebrun, page 534, l'école "occupait en 1534 une partie de l'étage au-dessus de la chapelle actuelle de Saint-Louis" attenante au Palais des Comtes de Provence. Cependant, en 1583, dans sa délibération du 11 juillet (BB 26 f^o 53 v^o), on lit que le conseil décide de "faire une escolle sur la chappelle Saint Loys pour ce que la veuve de Barratener veult recouvrer sa maison où l'escolle se tient à présent et que les relligieux de Saint François se fachent du bruit que les enfants leur font". La salle fut effectivement construite ; les comptes de 1583 le montrent ; elle coûta 1.200 florins environ. Le 6 novembre 1584 le conseil décide que "sera fait un passage pour les escolliers pour aller et sortir de l'escolle par le dedans de la ville au patil du palls et une muraille pour garder que les enfants ne mènent bruit à MM. de la justice". En 1585 le conseil de ville se réunit deux fois, le 10 avril et le 30 juillet, dans "la salle au dessus de la chappelle de Saint Loys".

7. FETES ET BANQUETS

En 1586, le 8 avril qui était le mardi après Pâques, le trésorier présente à l'approbation du conseil une "parcelle" de ce qu'il a fourni "pour les Joyes que la ville baylle à Pasques". C'est la liste des prix offerts aux gagnants de jeux ou compétitions ; la voici :

une bassine.....	à l'arquebuse.....	2 fl. 4 s.
ung plat.....	à laubareste (arbalète).....	1 fl.
ungz solliers.....	à saultar.....	1 fl. 3 s.
3 pans de taffetas.....	à courir.....	1 fl. 4 s. 8 d.
3 pans de taffetas.....	à la barre.....	1 fl. 4 s. 8 d.
3 pans de taffetas.....	à la paume.....	1 fl. 4 s. 8 d.
3 pans de taffetas.....	aux trompilhes.....	2 fl. 5 s.
2 pans de taffetas.....	aux filles à courir.....	11 s.
1 pan de taffetas.....	aux petites à courir.....	5 s. 4 d.
Une berrete aux vieux.....	à courir.....	1 fl. 4 s.
8 douzaines d'aiguillettes.....	aux enfants à courir et à sauter.....	10 s.
Plus a payé aux deux trompettes et à celui qui a battu le tambour.....		7 s. 8 d.
En tout.....		15 fl. 4 sous.

En 1584, lors de sa réunion du 17 avril le conseil paye à Antoine Porte, marchand, 8 florins 7 sous 6 deniers, "pour les Joyes que la ville baylle aux enfants pour les fêtes de Pasques". Mais elle donne également à la jeunesse de la ville "ung escu d'or pour jouer une ystoire". Le 3 décembre un autre écu d'or (qui valait 5 florins) est payé "au grand maître des écoles pour une ystoire qu'il avait fait faire que s'appelle "chescung" (chacun).

En 1585, il n'y eut pas de fêtes pour Pâques, sans doute à cause de la présence des troupes ; comme on peut le voir dans la comptabilité (rubrique 35) ce fut pour la Fête-Dieu que la ville "bailla" aux enfants pour 19 florins de poudre et d'argent.

Le 14 janvier 1585, un banquet eut lieu à la maison de ville comme chaque année, après la nomination des nouveaux consuls et conseillers et avant leur entrée en fonctions le 2 février. Tous les membres des deux conseils, le "vieux" et le "moderne" y étaient conviés, ainsi sans doute que de nombreux invités, si l'on en juge par l'abondance de toutes les victuailles approvisionnées pour le menu de ce banquet ; en voici la liste présentée par le trésorier pour son remboursement :

5 paires de perdrix.....	à 18 sous la paire.....	7 fl. 5 s.
5 galines.....	à 8 sous pièce.....	40 s.
5 chapons.....	à 12 sous pièce.....	5 fl.
3 paires de bécasses.....	à 12 sous la paire.....	3 fl.
3 paires de pigeons.....	à 8 sous la paire.....	2 fl.
2 lièvres.....	à 18 sous pièce.....	3 fl.
5 conilhs (lapins).....	à 8 sous pièce.....	3 fl. 4 s.
34 livres (14 kg env.) de mouton.....	à 18 sous la livre.....	4 fl. 1 s.
12 livres de vedel (veau).....	à 15 sous la livre.....	1 fl. 3 s.
2 cabrits (chevreaux).....	à 15 sous pièce.....	2 fl. 6 s.
8 livres de lard.....	à 3 sous 1/2 la livre.....	2 fl. 4 s.
4 liasses de saucisses.....	à 2 sous 1/2 pièce.....	10 s.
la graisse (3 livres).....		6 sous
1 livre d'huile.....		1 fl.
les œufs.....		3 sous
1 livre de pignons.....		4 sous
le safran.....		5 sous
le sucre.....		3 fl.
des oranges.....		5 sous
des prunes.....		4 sous
du fromage (5 livres).....		1 fl. 5 s.
1/2 charge de blé (environ 65 kg de pain).....		7 fl. 6 s.
3 charges de bois.....		1 fl. 3 s.
les chandelles.....		3 sous
3 barrastons de charbon.....		6 sous
50 gaveaux (sarments pour allumer le feu).....		4 sous
de l'eau de rose.....		3 sous
le salaire de 2 cuisinières.....		2 fl.
TOTAL.....		57 fl. 10 sous

Les dépenses du banquet de l'année suivante, que l'on trouve dans la comptabilité de 1585, furent beaucoup plus raisonnables : 20 florins 3 sous seulement.

Emilien Lebrun a mentionné aussi des fêtes et banquets dans son Essai Historique sur la ville de Brignoles pages 442 et 505.

8. TABLEAU ANALYTIQUE DETAILLE DES DEPENSES ORDINAIRES

I. Fonctionnement des services municipaux.

11. Honoraires :	
• Les 3 consuls.....	30 fl.
Les 3 auditeurs des comptes.....	18 fl.
Le trésorier (les conseillers ne recevaient rien).....	11 fl.
Les 5 "gardadours" chargés de la surveillance des champs et des bois.....	150 fl.
Les "repésadours" de la viande et des autres denrées.....	8 fl.
Les trompettes : Laurens Sibon et Augustin Aubin.....	40 fl.
Les "campaniers" (sonneurs de cloches).....	42 fl.
	299 florins.
12. - Les maîtres d'école :	
Jacques Meyrier.....	21 fl.
Jehan Masson.....	116 fl.
Jacques Chéry.....	75 fl.
	212 florins.
13. - Le prêcheur de l'Avent et du Carême (messire Fabry).....	
	78 florins
14. - Le greffier, M ^e Jacques Brun, rédigeait les délibérations communales et il recevait à ce titre.....	
	100 fl.
il assurait aussi le courrier et prenait les actes notariés du conseil (37 en 1585) et, en fin d'année, établissait un relevé chronologique de ses frais d'actes, copies etc. (107 articles en 1585) se montant.....	
	140 fl.
15. Autres frais d'actes et de copies.....	
	60 fl.
16. Fournitures de bureau (papier, parchemins, relieures, etc.).....	
	35 fl.
Achat d'un livre de droit.....	
	11 fl.
	346 florins
TOTAL.....	935 florins.

II. Hôpital et assistance publique.

21. Salaires :	
• Chirurgien (Jehan de Saint-Martin).....	12 fl.
• Médecin (Jehan Braquet).....	12 fl.
• Apothicaire (Jacques Amy).....	12 fl.
• "Espitaliers et espitalières" Peyre Sibelle.....	65 fl.
Honorade Boyere.....	39 fl.
Marguerite Fossenque.....	50 fl.
Marie Robine.....	9 fl.
Sage-femme (ou "baille") Gasparde Vallasse.....	5 fl.
	204 fl.
22. Médicaments.....	
	60 fl.
	264 fl.

23. Assistance :	
Payé à Marguerite Fossenque pour l'entretien durant un mois d'une pauvre fille trouvée le jour de Sainte-Anne sur une aire ("yère") et baptisée Anne Delière (del. com. du 29.7.85).....	3 fl.
A Anthonette Barraguière pour l'entretien d'un bâtiment.....	48 fl.
Idem à Françoise Ricaude.....	48 fl.
Idem à Jacques Giraud.....	48 fl.
	<hr/>
	147 fl.
TOTAL.....	<hr/>
	411 florins.

III. Relations extérieures

31. Porteurs de courrier (payés généralement au départ et à l'arrivée).	89 fl.
32. Porteur des paquets (Antoine Rippert).....	10 fl.
33. Mission (44 dans l'année) confiées à des personnages tels que : consuls, conseillers, avocats, notaires, voyageant à cheval, très souvent pour la liaison avec le gouverneur).....	815 fl.
34. Cadeaux.....	247 fl.
Prunes confites en boîtes ou fraîches à 15 sous/livre, chapons à 2 fl. pièce, vin à 1 sou le litre ; 2 tapis achetés à Paris 35 fl. pièce.....	70 fl.
	<hr/>
	1.231 florins
35. Fêtes, banquets :	
Le 20 juin 1585, jour de la Fête-Dieu, 5 torches de cire.....	15 fl.
et don de poudre et d'argent aux enfants de la ville.....	19 fl.
Banquet annuel du conseil en fin janvier.....	20 fl.
	<hr/>
	54 fl.
36. Chaperon des trois consuls :	
18 pans de velours.....	52 fl.
et façon payée à Annibal Pierre, tailleur.....	5 fl.
	<hr/>
	57 fl.
	<hr/>
	111 fl.
TOTAL.....	<hr/>
	1.342 florins.

IV. Travaux publics et entretien des édifices et installations.

41. Maison de ville, chauffage, 12 fl. de bois et 15 fl. de "gavels".....	27 fl.
et entretien.....	6 fl.
42. Fontaines et canalisations.....	26 fl.
	<hr/>
	59 fl.
43. Ponts :	
Réparations au pont du Caramy,	
156 journées d'homme.....	196 fl.
location d'animaux.....	23 fl.
Autres ponts.....	41 fl.
	<hr/>
	260 fl.
44. Moulins, béals et "resclauses" :	
Le 11 février, le conseil décide d'acheter le parois des hoirs de noble André Boyssière, au pont de La Celle et d'utiliser sa resclause pour amener un plus grand débit d'eau aux moulins de la ville. On fit d'abord les terrassements.....	65 fl.
puis le "rabillement" de la resclause fut mis aux enchères le 15 octobre et délivré à Ferriol et Huguet Castellan frères, charpentiers du Val, pour.....	150 fl.

Aux moulins du "commun" :	
réparation du "rodet" par Pons Agarrat, charpentier, et remplacement d'une "lobete" par Louis Pesseguier, serrurier.....	53 fl.
Aux moulins "bessons", 22 journées d'homme et 2 de maçon pour curer le béal.....	13 fl.
réparation du rodet et 5 "culhers".....	39 fl.
et fourniture de ferrures.....	11 fl.
Achat d'un chêne pour faire un arbre au moulin à "rusque".....	3 fl.
	<hr/>
	334 fl.
45. Travaux divers :	
à la maison de la boucherie, pose de 58 cannes de "bourneaux" par M ^e Laurens André.....	95 fl.
au "poids de la farine" fourniture d'une corde pesant 34 livres.....	12 fl.
Plantation de saules.....	16 fl.
Autres travaux.....	30 fl.
	<hr/>
	173 fl.
46. Transport de blé au grenier de la ville à 1 sou 1/2 la charge (soit en tout 280 charges transportées).....	7 fl.
TOTAL.....	<hr/>
	833 florins

V. Frais de justice ou de procédure.

51. Sommes versées à des cours de justice :	
Amendes.....	265 fl.
Sénéchaussée d'Yères.....	125 fl.
	<hr/>
	390 fl.
52. Sommes versées à des avocats ou des procureurs :	
à M ^e François Raphaëlis, procureur du roi, qui suivait, à Paris, un procès contre Hubert de Vins (selon relevé de frais en 65 articles, accepté par le conseil le 30 décembre).....	1.065 fl.
à M ^e Jehan de Colonia qui a passé 23 jours à Aix à 20 sous par jour pour la procédure de séquestre de biens du sieur de Vins en juin... au même, pour le procès des directes du roi en novembre.....	144 fl.
	143 fl.
à M ^e Jacques Bellon pour le procès criminel à Aix suite à l'émeute du 29 juillet à Brignoles.....	36 fl.
à M ^e François Gauthier, procureur de la ville auprès du Parlement à Aix selon 17 art. acceptés par le conseil du 27.1.86.....	87 fl.
à M ^e Jehan Bonet, avocat de la ville.....	13 fl.
à M ^e Jehan Paul, greffier de la sénéchaussée de Brignoles.....	15 fl.
à M ^e Antoine Fossenqui, sergent-royal à Brignoles (transaction pour éviter procès du 15.1.86).....	100 fl.
	<hr/>
	1.603 fl.
TOTAL.....	<hr/>
	1.993 florins.

VI. Dépenses de gestion des finances municipales.

— à Honoré Clavier qui a fait le relevé des tailles dues par le sieur de Vins (1 mois de travail).....	18 fl.
— à Poncet Amy pour recherche de "gémérations" (impositions comptées deux fois) dans le cadastre.....	15 fl.
— à Poncet Ollivier idem.....	44 fl.
— à Poncet Amy et Jacques Puget pour mise à jour du cadastre... au consul Aurrent exacteur de la taille des pourceaux étrangers	39 fl.
	2 fl.
— à Jacques Serre pour reliquat de l'exaction des tailles de 1583 et 1584.....	70 fl.

— à Jehan-Batiste Ollivier chargé de recouvrer les tailles en retard.....	31 fl.
— à Poncet Amy pour recouvrement de créances à Grasse et autres lieux.....	60 fl.
— à M ^e Ballardy, notaire, commis à la vérification de la comptabilité.....	100 fl.
— à sire Jehan Mouton, trésorier, pour ses travaux.....	35 fl.
— au même pour restant dû après la vérification des comptes de l'année 1585.....	28 fl.
— à Poncet Amy pour surveillance de travaux.....	11 fl.
— au sieur de Magnan, président à la Cour des Comptes de Provence venu inspecter la comptabilité de Brignoles en février 1585.....	100 fl.
TOTAL	543 florins

VII. Dons, subventions et secours

71. A des établissements religieux :	
— Droit d'albergue donné par Raymond-Bérenger V en 1225 au Monastère de La Celle.....	37 fl.
— Legs du roi Robert aux couvents des Franciscains et des Augustins (15 fl. chacun).....	30 fl.
— à la sacristie de Saint-Sauveur.....	50 fl.
— à l'autel de Saint-Sébastien.....	34 fl.
— pour la messe de l'aube.....	50 fl. et 5 charges de blé (à 17 fl. la charge)
— à l'autel des 11.000 vierges.....	28 fl. et 2 charges de blé
	229 fl. et 7 charges de blé
72. A des établissements civils :	
— à la confrérie du Saint-Esprit.....	43 fl.
73. Secours aux nécessiteux :	
— pour les pauvres "qui endurent beaucoup et meurent de faim à cause des pluies" (conseil du 2 avril 1585).....	6 charges de blé pour faire du pain.
— pour les pauvres (24/1/1586).....	2 charges de blé pour faire du pain
	272 florins et 15 charges de blé
TOTAL	charges de blé

VIII. Impôts et taxes (sauf contributions aux levées des gens de guerre).

81. Impôts directs :	
Deniers du roi (<i>voir nota</i>).....	1.367 fl.
Impôts du pays (<i>idem</i>).....	775 fl.
Tailhon (contribution à l'entretien de la gendarmerie).....	462 fl.
Amortissement des biens communaux.....	40 fl.
82. Autres contributions :	
Honoraires du viguier (noble Balthazar Boyssony).....	50 fl.
et de son lieutenant, (noble Gaspar Portanier).....	25 fl.

Nota : Le 11 Mars 1585, le conseil avait prévu un montant annuel d'impôts du roi de 400 écus et, la même somme de 400 écus à payer, dans l'année, au trésorier du pays ; c'est-à-dire 800 écus (ou 4.000 florins) en tout. Les sommes ci-dessus, 1367 et 775 florins ne constituaient sans doute qu'une avance et nous admettrons la somme de 4.000 florins comme montant probable des impôts directs du roi et du pays pour l'année 1585.

IX. Frais financiers 8.650 florins.

Ce sont les intérêts des sommes empruntées ;
l'annexe, qui suit, donne la liste des principaux créanciers de la commune avec quelques commentaires.

X. Liste des créanciers principaux de la commune en 1585.

Noms	Montant des intérêts annuels
M ^r Auddifret, marchand de Marseille.....	1.550 florins.
Jehan-François de Monnier, de Pignans, seigneur de Saulces, au nom de Dlle Anthoronne de Bachi, sa femme.....	1.520 fl.
Margueriete de Pontevès, dame de Janson, veuve de Gaspar de Forbin et tante de Balthazar de Pontevès, S ^r de Pontevès, elle demeurait à Pertuis.....	833 fl.
Sire Joseph Allard, marchand de Marseille.....	763 fl.
Noble Louys Félix, contrôleur général de la Marine du Levant, à Marseille.....	535 fl.
Dlle Claude de Blacas, dame de Villecroze.....	500 fl.
M ^e Arment, de Saint-Maximin.....	403 fl.
	<hr/>
	6.104 fl.
Dlle Sylvestre Fouque, tante de M ^e Jehan-Baptiste Gavoty avocat de Brignoles.....	510 fl.
Noble Jehan Danget de Lange, marchand de Brignoles, rentier des biens de la famille de Vins.....	500 fl.
Noble Blanche Laurence, femme de noble Louys Felix ci-dessus ; elle demeurait à Brignoles.....	308 fl.
L'Hôpital de Brignoles.....	233 fl.
Noble Héryès Paul, consul.....	166 fl.
et 15 autres Bignolais pour des sommes moins importantes, soit en tout.....	829 fl.
	<hr/>
	2.546 fl.
TOTAL	8.650 florins

Les intérêts étaient en général au denier 12 (8.33%), le capital total emprunté était donc de l'ordre de 100.000 florins, c'est-à-dire 5 fois le montant des dépenses ordinaires annuelles !

Les 3/4 des prêteurs étaient étrangers à Brignoles ; le seul emprunt important de 1585, 6.000 florins, avait été négocié en avril (après la prise d'armes d'Hubert de Vins) avec Dlle Claude de Blacas, dame de Villecroze.

DEUXIEME PARTIE

1. LES OPERATIONS MILITAIRES EN 1585 VUES DE BRIGNOLES

En 1585 les villes et les villages de Provence eurent à supporter les charges et les inconvénients d'opérations militaires presque ininterrompues. Le 4 avril, ce fut l'entrée en rébellion d'Hubert de Vins (1) et de ses partisans, puis, le 8, un soulèvement à Marseille ; deux entreprises de la Ligue des catholiques, mais mal coordonnées. Au bout de trois jours le calme était rétabli à Marseille grâce à une prompte réaction loyaliste de la population ; par ailleurs, les troupes régulières stationnées en Provence avaient contenu efficacement au Nord d'Aix, dans la région de Rians, les partisans d'Hubert de Vins. Le gouverneur de Provence Henry d'Angoulême, fils naturel de feu roi Henri II, était énergique et bien déterminé à mettre à la raison tous les rebelles quels qu'ils fussent. Mais les moyens militaires dont il disposait ne lui permettaient pas de leur "courir sus" et de protéger en même temps la Provence contre d'autres entreprises dues, par exemple, aux Protestants du Languedoc ou du Dauphiné. De toutes façons, l'entretien des troupes en campagne, leur solde, nourriture, logement - le nerf de la guerre en somme - dépendait du bon vouloir des communautés Provençales. (2) C'est pourquoi il convoqua d'urgence une assemblée générale de leurs députés ; elle se tint à Aix le 17 avril et lui accorda les subsides nécessaires à l'entretien des troupes royales et de 6.000 hommes de milice dont le gouverneur venait d'ordonner la levée ; le financement serait assuré par une imposition exceptionnelle de 5 écus par feu mais pour un mois seulement (3).

Ces événements n'avaient pas pris Brignoles à l'improviste ; depuis le début du XVI^e siècle la ville avait appris à se défier des seigneurs de Vins, leurs voisins mais aussi les plus riches propriétaires en la ville de Brignoles. Lors des troubles de 1578-1579 elle avait été assiégée par les gens de guerre de Hubert de Vins ; mais elle avait résisté et finalement les avait repoussés. Tout de suite après, le conseil de ville avait délibéré d'améliorer les fortifications ; d'autant plus qu'en 1580 Hubert de Vins était entré en possession de la baronnie de Forcalqueiret ; du haut de son puissant château il était devenu plus dangereux encore pour les Brignolais. Aussi, alertés dès le mois de mars 1585 par des rassemblements de gens de guerre à Forcalqueiret, les consuls de Brignoles avaient envoyé des observateurs pour épier ce que pouvait tramer leur belliqueux voisin. Le 23 mars une lettre du gouverneur avait confirmé leurs soupçons et le conseil avait donné charge aux consuls, pour "conserver la ville au roi", de la mettre immédiatement en défense. On avait inspecté les fossés et remparts, laissé quatre portes ouvertes seulement ; des barricades avaient été disposées, un service de garde mis en place et, dès le 2 avril, une poudrière était prête à fournir de la poudre à 2 sous la livre.

Lorsqu'Hubert de Vins avec "bon nombre de gens de guerre" quitta Forcalqueiret dans la soirée du 4 avril, les consuls de Brignoles envoyèrent deux messagers qui, chevauchant toute la nuit sous la pluie, en apportèrent la nouvelle au gouverneur à Aix. Le lendemain les consuls envoyèrent d'autres espions "pour savoir quel chemin avait pris l'ennemi". Les premiers jours après leur départ l'inquiétude dût être grande à Brignoles car on pouvait craindre que les rebelles - ou les "élevés en armes" comme l'on disait - n'essayassent de surprendre la ville. Le gouverneur s'en inquiétait aussi ; c'est pourquoi, le 8 avril, l'on vit arriver à Brignoles Balthazar de Pontevès, seigneur de Pontevès, porteur d'une lettre de commission, daté du 5 avril, qu'il présenta au conseil ; elle enjoignait aux consuls de le recevoir en qualité de gouverneur de la ville et, ensemble, d'accélérer sa mise en défense ; ce qu'ils étudièrent aussitôt en faisant le tour des fortifications. Il fut décidé de prolonger le fossé depuis la porte des Augustins jusqu'au Petit Paradis, de construire des bastions sur la façade Sud de la ville, de la porte Saint-Pierre au Curnier et au portail Saint-François. C'est à la ville que ces travaux incombaient ; elle les mit en chantier immédiatement comme le montre le livre de comptes du trésorier, en commençant par les travaux de terrassements

qui n'exigeaient pas une main d'œuvre spécialisée ; puis, à partir du mois de mai on voit intervenir des tailleurs de pierre - ou "pierriers" des maçons, des charpentiers - ou "fustiers" - et des serruriers. Il y eut aussi quelques "luchetaires" ; des "spécialistes" sans doute du "luchet" (ou "lichet"), la bêche Provençale. Le conseil communal employa 1.800 journées d'homme environ pendant 4 mois à ces travaux. La plupart étaient des Brignolais comme Balthazar et Pierre Fournier, Honorat et Blaise Boyer et Honorat Agarrat tailleurs de pierre, Claude de Bisson, André et Nicolas Trigat, maîtres maçons, Jacques Cauvet serrurier, mais on en fit venir en renfort des villages voisins, en particulier Le Val, Bras et Cabasse. Le conseil se préoccupa lui-même de recruter un ingénieur ; ce fut le sieur de Roumoules qui vint de Tarascon ; il fit les plans. En juillet il en fut trouvé un autre à Aix, un Corse, nommé Antonio ; il dirigea la finition des travaux.

Les matériaux nécessaires, chaux, sable, pierre, bois, tuiles etc. furent fournis par des particuliers ; 88 y participèrent. Le conseil décida, cependant, de faire un four à chaux à l'Amaron ; un certain Barnabé Decormétis, travailleur de Brignoles, en fut chargé avec trois compagnons.

La ville eut à sa charge également tous les frais occasionnés par les corps de garde (location des locaux, bois, chandelles et huile) ; et vous verrez dans les comptes que ce fut une charge importante. Elle mit en permanence une sentinelle au clocher de Saint-Sauveur ; Claude Layet, un charpentier, y resta 60 jours à scruter la campagne ! Il lui arriva même de tomber du clocher et le conseil paya 12 florins au chirurgien qui le soigna.

Le gouverneur, comme nous l'avons vu, avait ordonné la levée de 6.000 soldats de milice ; leur mobilisation incombait, elle aussi, aux conseils communaux ainsi que leur équipement et leurs armes. Ils devaient se rassembler ensuite, les uns dans la région de Grasse, Antibes et Vence où ils formeraient un régiment sous le commandement de sieur du Muy, un autre groupe à Manosque et Sisteron pour former le régiment du sieur du Buisson et enfin, ceux de la Basse-Provence devaient se rassembler à Brignoles et constituer le troisième régiment dont le chef serait Balthazar de Pontevès. A chacun de ces régiments se joindraient des volontaires de la noblesse à laquelle le gouverneur avait fait appel pour pallier l'infériorité numérique de sa cavalerie par rapport à ses adversaires. Dans chaque régiment les soldats étaient groupés en compagnies - d'un effectif de 100 hommes au plus - commandées par un capitaine. Dans le régiment de Balthazar de Pontevès il y avait trois compagnies de miliciens ayant pour capitaines : Balthazar de Pontevès, Jehan Portanier et Raymond Puget sieur de Ramatuelle ; en outre, 510 volontaires formaient 8 autres compagnies sous la conduite de Réforciat de Pontevès (4) frère cadet de Balthazar avec pour capitaines : Pierre Berthon, un Brignolais, Jean-Baptiste Monnier sieur de Chateavieux, de Pignans, Payan, de Trets, ainsi que Atenosi, Just, Bastier, Cavailhon et Aubert, dont nous ne connaissons pas le lieu d'origine. Le capitaine Nicolas Garçin, de Brignoles, assistait le colonel en qualité de sergent-major et un certain Philibert Dupuy comme commissaire. Les capitaines, comme on le voit, n'étaient pas tous de la noblesse.

Tous ces soldats, au nombre de plus de 800, se rassemblèrent donc à Brignoles à partir de la mi-avril et partirent tous ensemble le 16 mai en direction de Varages et Aups pour rejoindre le camp de l'armée du gouverneur à Riez. Pendant leur séjour à Brignoles ils furent logés chez l'habitant et nourris aux frais de la commune. Le registre des délibérations nous donne la liste des 280 habitants qui les logèrent ; ils percurent une indemnité de "fastigage" au tarif de 1 florin (ou 12 sous) pour les capitaines, 10 pour les lieutenants, 3 sous pour les soldats. Le montant total payé s'éleva à 2.911 florins. Quant à la nourriture : le pain, le vin et une partie de la viande furent fournis par 86 habitants ; le restant de la viande par le boucher. La dépense totale fut de 7.664 florins. Le conseil avait mis aux enchères publiques, le 14 avril, la fabrication du pain pour les soldats : "pain tamizat au tamis tercier". Elle fut délivrée à André Odoul, maître maçon, qui fit les conditions les meilleures en s'engageant à fournir 469 pains de 10 onces (283 de nos grammes) soit en tout 132,6 de nos kilos par saumade (ou charge) de blé. Signalons que les soldats percevaient alors, les jours maigres, une somme en argent liquide pour compenser sans doute l'absence de viande, ce qui donne à penser qu'ils mangeaient de la viande tous les autres jours. Pendant leur séjour les soldats faisaient leur cuisine eux-mêmes, avec le bois fourni par la ville ; mais il arrivait que certains fussent nourris par des habitants ; le tarif de remboursement était alors de 1 florin par jour et de 6 sous (la moitié) pour un "goujard" (un valet).

Le 9 mai, le gouverneur Henry d'Angoulême quitta Aix ; le 15 il était encore à Saint-Maximin. (5) Un peu avant cette date, le comte de Grignan qui assistait le gouverneur au commandement de l'armée, passa par Brignoles ; il était en compagnie des procureurs du pays. (6) Les consuls leur offrirent du vin "claret" ; il ne leur en coûta que 10 sous. Le 16 mai, comme nous l'avons vu, le régiment de Balthazar de Pontevès quitta Brignoles ; les bagages des officiers furent transportés à Varages par des ânes et des mulets appartenant à des Brignolais. L'armée du gouverneur se rassembla à Riez ; outre les 6.000 miliciens et les volontaires elle comprenait les 4 compagnies

de 200 hommes du régiment royal de Champagne, les 3 compagnies Corses du colonel Alphonse, (7) de 100 hommes, et la compagnie de gens d'armes du gouverneur comprenant environ 200 cavaliers ; plus de 7.000 hommes en tout.

Hubert de Vins et les siens se trouvaient alors à Puimoisson et Valensole ; ses effectifs étaient très inférieurs. Il se déroba vers le Nord ; l'armée du gouverneur le poursuivit mais, le 23 mai, les rebelles traversaient la Durance à Tallard. Le gouverneur les suivit et voulut les forcer au combat alors qu'ils étaient retranchés dans le petit village de Valensa près de la Saulce ; faute d'artillerie il ne put y parvenir (8). Mais Henry d'Angoulême, tombé malade, dut se retirer à Sisteron ; d'ailleurs le délai d'un mois fixé par l'assemblée des communautés pour l'entretien des miliciens allait se terminer à la fin du mois. Une autre assemblée se réunit à Sisteron le 29 mai, mais malgré l'insistance du comte de Grignan, au nom du gouverneur, elle consentit seulement à lever une nouvelle imposition de 4 écus par feu pour entretenir les seules troupes régulières et cela à titre d'avance sur leur solde, et jusqu'au 20 juin. Les miliciens Provençaux furent donc licenciés ainsi que les volontaires et leur entretien remboursé jusqu'à leur retour en leurs foyers (9).

Après le départ du régiment de Balthazar de Pontevès et des compagnies de volontaires, la ville de Brignoles dût ressentir comme un grand calme après la tempête ; pensez donc ! 800 soldats de moins du jour au lendemain dans une ville de 6.000 habitants ! Le conseil communal, lui, ne prit pas le temps de souffler : le jour suivant, 17 mai, il se réunit deux fois. L'une pour régler tous les remboursements à ceux qui avaient fourni les vivres ou logé les soldats ; l'autre réunion pour réorganiser la garde et défense de la ville. Il fut décidé de constituer 4 capitaines pour commander la garde : Gaspar Portanier, André Groignard dit Mondon, noble Balthazar de Brignolle (qui était lieutenant du viguier) et Joseph Lions ; furent nommés aussi 12 caporaux. (10) Les capitaines recevaient 3 écus par mois et les caporaux 6 sous par jour. Un incident se produisit au cours de l'un des deux conseils du 17 mai ; quelques jours auparavant les consuls avaient eut à choisir un Brignolais, (conformément à une décision de l'assemblée des communautés du 17 avril), pour suivre l'armée du gouverneur au cours de ses opérations contre les rebelles ; ils avaient désigné le consul Bertrand Paul. Noble Honoré Clavier, de feu Pierre, avait du prendre ombre de cette désignation car il se présenta au conseil du 17 mai pour déclarer aux consuls que lui-même avait d'abord été choisi pour suivre l'armée et il exigea d'eux une déclaration écrite "le réputant suffisant et capable pour telle charge et nomination cellon que le cas le requiert" ; sur quoi il fut déclaré "à la pluralité des voix que quand le consul Bertrand Paul fut député par le conseil ils ne savaient point que le dit Clavier fut député, lequel Clavier ils tiennent pour homme de bien et d'honneur".

Les miliciens et les volontaires rentrèrent donc chez eux, à pied, au début du mois de juin. Le 5 juin, 20 soldats de la compagnie du capitaine Jehan Portanier sont de retour à Brignoles ; le conseil leur offre à souper (coût : 8 florins 4 sous, c'est-à-dire 100 sous). L'armée royale, réduite à moins de 2.000 hommes se repliait sur Aix, suivie de loin par les troupes d'Hubert de Vins. De nouveau les Brignolais pouvaient craindre d'être attaqués. Le 4 juillet le trésorier remet 20 sous à un homme qui apporte un avis "de se prendre garde de l'ennemi" ; et 10 sous à un autre venu avertir "qu'il se passe quelque trahison à Carcès". Le 6 madame de Pontevès envoie un message aux consuls les informant que Saint-Paul, sur la Durance, était tombé aux mains des ennemis. Le 12 juillet, réunion du conseil ; 27 notables ont été convoqués ! La veille, Hubert de Vins a fait son entrée au château de Forcalqueiret "avec une bonne troupe de gens de guerre à cheval et à pied et aujourd'hui encore d'autres le rejoignent". En ville on a appris que sur le chemin royal de Cotignac à Sillans, Hercule de Vintimille, chevalier de Saint-Jean de Jerusalem (l'un des principaux lieutenants d'Hubert de Vins), un voisin (car il est commandeur de Saint-Christophe), a rencontré et tué Réforciat de Pontevès, le frère cadet de Balthazar, seigneur de Pontevès.

Les comptes du trésorier de Brignoles nous montrent que pendant, tout le mois de juillet l'on continue de travailler aux bastions, que les corps de garde consomment toujours du bois, des chandelles et de l'huile ; au clocher de Saint-Sauveur, Poncet Guiot un travailleur, a remplacé Claude Layet comme guetteur. Au mois d'août, 350 journées d'hommes, au moins, sont encore employées aux fortifications, surtout au bastion du Curnier.

Dans la soirée du 29 juillet, à la nuit tombée, un assez grave incident eut lieu à Brignoles, dans la rue. Le premier consul, Heyriès Paul qui en fut l'un des principaux acteurs, en fit, dès le lendemain, un compte rendu détaillé au conseil, auquel assistaient 52 "appelés", tous les notables (11). C'est notre seule source d'information, en voici le résumé. Ce soir là, Barthélémy Rogier, sieur des Siéyès, devait commander la patrouille ; se trouvant indisposé, il aurait demandé à noble Jacques Bellon de le remplacer. Celui-ci ayant accepté, alla chez lui où se trouvaient les 8 soldats de la patrouille mais à peine sorti à leur tête il aperçut une autre troupe de gens en armes ! Parmi eux, il reconnut Esprit Foucou sieur de La Garde et Raymond Puget sieur de Ramatuelle, l'un des capi-

taines du régiment du sieur de Pontevès ; soupçonnant quelque entreprise contre la ville il alla prévenir le premier consul Héryriès Paul ; lequel ayant revêtu son corps de cuirasse, fit allumer un fanal et, avec la patrouille ils se rendirent aux Quatre-coins où l'on entendait du bruit. Là, ils se heurtèrent à l'autre troupe qui les attaqua ; l'un d'eux, le capitaine Lebar, donna trois coups de hallebarde au premier consul qui fut blessé légèrement ; alors, de nombreuses personnes s'interposèrent et le sieur de La Garde dit alors que c'était une méprise et que lui-même avait reçu l'accord du second consul, sire Bertrand Paul, pour commander la patrouille à la place du sieur des Siévès ; d'ailleurs il avait le "mot de passe" !

Le consul Bertrand Paul était présent à ce conseil du 30 juillet (revenu avant le 17 juin de sa mission à l'armée il venait de représenter la ville à l'assemblée générale des communes tenue à Aix le 13 juillet) ; une fois calmé le tumulte soulevé par le récit du premier consul, Bertrand Paul exhiba un billet par lequel le sieur de La Garde lui confirmait qu'en accord avec Jacques Bellon ce serait bien lui, sieur de La Garde, qui commanderait la patrouille le soir du 29 juillet.

Il paraît bien difficile de savoir si cet incident avait été le début d'un complot ; mais le conseil le considéra comme tel. Dans sa réunion du 7 août, il décida d'intenter procès au consul Bertrand Paul, aux sieurs de La Garde, (12) de Ramatuelle et autres. Le viguier, noble Balthazar Boysson, et M^e Jehan de Colonia se rendirent à Aix pour en informer le gouverneur. Les inculpés, au nombre de 8, furent emprisonnés ; le 9 août ils firent appel par devant le Parlement à Aix de la procédure faite contre eux par le lieutenant de sénéchal de Brignoles et de leurs emprisonnement (13). Le capitaine Lebar, lui, était encore en prison le 4 novembre. Nous verrons comment ce procès se termina sur l'intervention du gouverneur Henry d'Angoulême. Nous ne pensons pas, si complot il y eut, qu'il ait été ourdi à l'instigation d'Hubert de Vins. A cette date, il avait renoncé, sans doute, à attaquer Brignoles ; dans la nuit du 18 au 19 juillet, ses troupes sous le commandement d'Hercule de Vintimille, s'étaient emparé de Pignans ; elles y demeurèrent logées et se firent entretenir par les habitants (14). Hubert de Vins marquait ainsi un point dans la rivalité qui l'opposait à Balthazar de Pontevès afin de prendre le contrôle des biens temporels de la prévôté de Pignans dont le seigneur de Pontevès était parvenu à s'assurer la possession en 1581 (15).

On peut se demander si Hubert de Vins eût lieu d'être satisfait d'être entré en rébellion le 4 avril ; car en fait il fut le seul à avoir pris les armes alors que, selon le plan de la Ligue, le soulèvement devait s'étendre à tout le royaume. Mais ce plan fut contrarié, au dernier moment, par la reine mère, Catherine de Médicis qui, une fois de plus, vint au secours de son fils, le roi Henri III. Le 30 mars elle quitta Paris pour se rendre en Champagne, chez les Guises eux-mêmes, alors en pleins préparatifs, et, sans relâche, elle les harcela pour les empêcher d'agir (16). Ainsi, pour Hubert de Vins, le dépit d'avoir échoué dans son entreprise contre Marseille se doubla sans doute d'un ressentiment à l'encontre d'Henri de Guise qui aurait du lui donner contre-ordre.

Cependant, les Guises finirent par triompher sans avoir eu recours aux armes ! Parce que le roi, sans argent et sans alliés, n'avait d'autre issue que d'éviter la guerre contre la Ligue.

Le 18 juillet Henri III, se pliant aux exigences de la Ligue, abolissait tous les édits de tolérance à l'égard de la religion réformée. Ce fut l'"édit de la Paix" : le seul culte autorisé en France redevenait le culte catholique ; l'obligation d'un serment de catholicité était instituée pour les hauts dignitaires, les magistrats et les titulaires de charges publiques ; les protestants avaient 6 mois pour abjurer ou, sinon, quitter le pays ; enfin, toutes les actions entreprises ces derniers mois par ceux de la Ligue seraient réputées avoir été faites "pour le service du roi". (17) Ce dernier article retirait tout fondement juridique à l'arrêt publié le 22 mai à la barre du Parlement (et à l'instigation du gouverneur) ; cet arrêt (18) condamnait Hubert de Vins et 25 autres gentilshommes ou capitaines "élevés en armes contre l'autorité de Sa Majesté" à être "pris et saisis au corps et conduits aux prisons d'Aix" pour y attendre d'être jugés. L'édit de la Paix fut connu en Provence à la fin juillet ; Henry d'Angoulême, en personne, en donna lecture aux membres du Parlement de Provence (19) : le 2 août ils prêtèrent le serment requis. Dans les délibérations communales de Cuers du 8 août on lit que "sera baillée entrée à ceux qui ont suivi le sieur de Vins ensuivant les édits du roi publiés au dit Cuers le jour d'hier".

Ce serait mal connaître le gouverneur Henry d'Angoulême que de supposer qu'il aurait pu se résigner à voir Hubert de Vins bénéficier ainsi de l'impunité. La mort de Réforciat de Pontevès tué le 11 juillet par Hercule de Vintimille - comme nous l'avons vu - lui fournissait l'occasion de relancer contre lui les poursuites de la Justice. Peu après la mort de Réforciat de Pontevès, sa mère, Marguerite de Villeneuve, dame de Pontevès, n'avait pas tardé à intenter un procès criminel par devant le Parlement de Provence. Une enquête fut ouverte qui ne manqua pas de mettre en cause la participation ou la complicité d'Hubert de Vins. Le 26 août, dans la grand-chambre du Parlement à Aix, le procureur général du roi, Raimond de Piolenc, présenta les conclusions

de l'enquête sur la mort de Réforciat de Pontevès. Étaient présents : le président de Pérussis et 13 conseillers mais surtout, le gouverneur Henry d'Angoulême en personne, chose inhabituelle et presque illégale dans une affaire criminelle. Le procureur général déclara qu'il se joignait à la plainte pour meurtre déposée par la dame de Pontevès à l'encontre d'Hercule de Vintimille, principal accusé, mais aussi de Hubert Garde sieur de Vins et de 9 autres complices. Ils furent tous cités à comparaître à la barre du Parlement. Aucun ne se présenta. La cour renouvela trois fois l'assignation, la dernière un peu avant le 5 octobre, sans plus de succès. Hubert de Vins avait pris très au sérieux ce rebondissement des poursuites et compris que le gouverneur était décidé à ne pas lui faire quartier. Il quitta Forcalqueiret le 1^{er} septembre pour se rendre à la Cour à Paris. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et nous savons aussi, par un acte du notaire Jacques Emeric, de Garéoult, qu'il devait être reçu par le duc du Maine (20), frère du chef de la Ligue, Henri de Guise. Il ne rentra pas avant le 23 octobre (21). Deux jours avant, le Parlement venait de l'assigner à comparaître une fois encore. Hubert de Vins répondit en faisant récuser par son procureur toute la cour de Parlement, présidents et conseillers, ainsi que les "gens du roi", procureur général et avocats généraux, la plupart parce qu'ils étaient ses parents ou alliés, les autres comme étant des ennemis personnels déclarés (22).

Ce fut pendant l'absence d'Hubert de Vins que la ville de Brignoles connût une courte période de paix : trois semaines entre le 23 septembre et le 15 octobre. La consommation de bois, chandelles et huile des corps de garde diminua ; le service de la garde fut assuré encore mais par 20 capitaines à raison d'un jour chacun seulement. Le gouverneur rendit visite aux Brignolais dans les premiers jours de septembre, escorté par une compagnie Corse et par sa compagnie de gens d'armes commandée par un officier nommé M. de Saint-Maixemin (23). Le conseil offrit à Henry d'Angoulême et à sa suite, 12 chapons à 4 florins pièce, des prunes à 2 florins la livre, 4 milheroles de vin blanc (240 litres) et de l'avoine pour ses chevaux ; le tout coûta plus de 200 florins.

En 1585, les protestants ne disposaient plus, en Provence, que de forces militaires peu importantes. Par contre, le Languedoc et le Dauphiné étaient tombés sous leur domination presque complète. A n'importe quel moment, ils pouvaient attaquer la Provence en venant du Nord ou en traversant le Rhône ou même par la mer en venant du Languedoc. Leur chef en Provence était alors Nicolas du Mas de Castellanne, baron d'Allemagne ; il avait la réputation d'être un bon chef de guerre ; il possédait aussi la majeure partie des seigneuries de Cuers et du Luc. Aux mois d'avril et mai, lorsque se mobilisaient les miliciens Provençaux contre Hubert de Vins et ses partisans, le baron d'Allemagne, avec une troupe de huguenots en armes, avait pu circuler en Basse Provence, surveillé peut-être mais sans être inquiété. Le 24 avril, il fait halte à Brignoles où les consuls lui offrent du vin ; début mai il est à Cuers. Le 5 mai les consuls de Brignoles lui font porter une lettre à La Roquebrussanne ; le 12, il se présente au Val et demande logement pour ses soldats ; les consuls, M^e Jehan Guillabert et Antoine Amielh n'acceptent de les loger qu'une journée ; le baron sera hébergé chez sire Raphel Debergue, rentier des seigneurs du Val (24) (l'abbé et les moines de l'abbaye de Montmajour).

Après l'édit de juillet d'Henry III, que les réformés tiennent pour une déclaration de guerre, les incidents se multiplient partout en France. Le baron d'Allemagne gagne la Haute-Provence où, renforcé de huguenots du Dauphiné, il s'empare de Seyne et de La Bréole ; puis il tente de prendre Apt où il est repoussé ; avec Lesdiguière, chef militaire des protestants du Dauphiné, ils vont attaquer Castellanne sans plus de succès. Le gouverneur a convoqué une assemblée des communes à Marseille le 3 septembre ; elle lui consent une levée de 2 hommes par feu et une contribution de 10 florins par feu (25). A Brignoles le danger paraît encore éloigné ; ce sera seulement le 15 octobre, comme on l'a vu, que la garde de la ville sera reprise ; quatre nouveaux capitaines sont désignés, ainsi que des caporaux ; des travaux de la fortification sont repris sous la direction des capitaines André Groignard, dit Mondon et Thomas Garçin.

Le 31 octobre, les consuls informent le conseil que "au Luc il y a plusieurs gens assemblés et aussi que le sieur de Vins assemble gens à Forcalqueiret, pour raison de quoi est besoing de bien garder la ville tant des ungs que des autres". Au Luc, c'est le baron d'Allemagne qui, dans son fief, a rassemblé cinq à six cent soldats dont un certain nombre lui auraient été amenés par Jehan-Baptiste de Rascas seigneur du Muy, qui avait commandé l'un des régiments de milice levé en avril. Attaquera-t-il Draguignan ? Non, c'est vers Fréjus qu'il se porte ; mais le Grand Prieur Henry d'Angoulême s'y précipite "avec une bonne troupe de gentilshommes et de miliciens levés en chemin, un millier d'hommes en tout, nourris sans contributions du pays" (26) ; il barre la route aux huguenots qui voulaient peut-être créer à Fréjus une tête de pont à leurs corréligionnaires du Languedoc. Cette opération militaire fut un succès pour Henry d'Angoulême ; les communes lui surent gré d'avoir été économe des deniers du pays, d'autant plus que la moisson n'avait pas été bonne.

La nouvelle parvint en Provence, fin octobre, d'un nouvel édit du roi, complétant celui du 18 juillet pour réduire à 15 jours le délai de 6 mois laissé aux huguenots pour quitter le royaume à moins d'abjurer. Coïncidence peut-être, ce fut seulement le 28 octobre que, à Brignoles, rassemblés en la maison commune, les consuls, les conseillers, le lieutenant de viguier, le procureur du roi, et les avocats du siège vinrent prêter entre les mains du lieutenant du sénéchal le serment de catholicité ordonné par sa majesté dans son édit du 18 juillet ; serment que les membres du Parlement, eux, avaient prêté à Aix dès le 2 août. A Besse le 23 novembre deux conseillers sont suspendus de leur charge par le conseil communal ; l'un d'eux se recatholisera (27) ; les 16 et 17 décembre, par devant Louis-Antoine Olliver, notaire de Besse, quatre protestants font donation de leurs biens à leur femme et déclarent : "suivre le vouloir de sa magesté et se retirer hors du royaume pour mendier ou travailler pour sa nourriture" ; un autre, Gaspar Aude, âgé de 90 ans, abjure, en termes émouvants (28). A Garéoult, le 16 décembre, 6 protestants abjurent solennellement en l'église paroissiale. (29).

Le 13 décembre 1585, s'ouvrit à Salon une assemblée générale des communes de Provence à laquelle 25 villes avaient envoyé des députés ; le premier consul Héryès Paul y représentait Brignoles (30) Depuis l'affaire de Fréjus la Provence semblait pacifiée ; le gouverneur, dans un long discours d'ouverture, ne manqua pas de rappeler le souci qu'il avait eu, "voyant la pauvreté du pays, de faire en sorte qu'il n'ait souffert aucune dépense". L'assemblée lui accorde l'entretien de 2.000 hommes de pied et de 300 arquebuziers à cheval (levés sur le ban et l'arrière-ban de la noblesse) mais ils y mirent pour condition que les consuls des communes où ils feraient étape auraient pouvoir de vérifier les effectifs réels des compagnies en passant des revues (ou "montres") ; qu'une telle ingérence ait été admise montre à quel point le gouverneur devait composer avec le pouvoir communal ! Enfin, l'assemblée offrit au Grand Prieur, en reconnaissance des frais qu'il avait supportés lors de l'affaire de Fréjus, un don de 20.000 florins que le roi, au mois de mars 1586, l'autorisa d'accepter.

Pour Brignoles, l'année se termina sans nouveau bruit de guerre. Dans les premiers jours de 1586, le gouverneur intervint auprès du conseil en faveur de ceux qui avaient été inculpés à la suite de l'échauffourée de la soirée du 29 juillet 1585. Au conseil suivant, du 15 janvier 1586, Bertrand Paul reprend sa place de second consul et Raymond Puget, sieur de Ramatuelle est présent aux délibérations ; le conseil les déclare "gens de bien et d'honneur, bons serviteurs du roi et bons patriotes" ; l'accord, toutefois n'était pas unanime puisque noble Jacques Bellon et "plusieurs autres" quittèrent la salle.

Le mois de janvier se termina, pour le conseil, en procédant, comme on le voit chaque fin d'exercice dans le livre des comptes, à de nombreux remboursements de frais puis à la vérification, par les auditeurs des comptes, de la comptabilité du trésorier. Le conseil communal de Brignoles s'était réuni 64 fois pendant son année, du 2 février 1585, au 2 février 1586. Le 27 janvier, "vu qu'il n'y a aucun trouble ni gens en armes", la garde de la ville fut supprimée. Le 2 février, ce fut au tour du "conseil nouveau" de prendre ses fonctions ; le nouveau premier consul, tiré au sort, était noble Jacques Bellon.

2. TABLEAU ANALYTIQUE DETAILLE DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

A. Défense de la ville

1. Fortifications		
Bastion Saint-François.....	290 fl.	
Bastion Notre-Dame.....	90 fl.	
Bastion du Curnier.....	408 fl.	
Bastion des Moulins Bessons.....	140 fl.	
	928 fl.	
— Divers.....	516 fl.	
— Parapet du fossé du petit Paradis.....	101 fl.	
— Matériaux (chaux, mortier, pierres, bois, tuiles etc) Payés au jour le jour.....	169 fl.	
Fournis par 88 habitants selon liste (BB 26 f° 461 à 470).....	512 fl.	
Four à chaux de l'Amaron.....	258 fl.	
	939 fl.	
— Salaire des ingénieurs.....	119 fl.	
Total fortifications.....		2.603 florins
2. Expropriations, dommages (détail en annexe).....		420 florins
3. Munitions		
— Poudre (à 6 sous la livre).....	176 fl.	
— Boulets (14 boulets de 50 Livres fournis par Gaspar Garssin Peyrolier).....	9 fl.	
		185 florins
4. Espions		58 florins
(32 ont été payés, par exemple 4 sous pour Vins, 3 fl. pour Riez).		
5. Sentinelles, tambours		
— Au clocher (à 6 sous par jour).....	158 fl.	
— Autres sentinelles.....	26 fl.	
— Honoraires du chirurgien qui pansa la sentinelle tombée du clocher.....	12 fl.	
— Tambours (à 2 sous 6 deniers par jours).....	12 fl.	
Cordes et parchemin pour réparer les tambours.....	8 fl.	
	20 fl.	
		216 florins
6. Corps de garde		
— Bois de chaufface (à 4 à 5 sous la charge).....	485 fl.	
— Chandelles à 6 sous la livre.....	217 fl.	
— Huile.....	54 fl.	
		756 florins
TOTAL.....		4.238 florins

ANNEXE A LA RUBRIQUE A.2

(Détail des expropriations et des dommages payés aux habitants
de Brignoles du fait de la fortification)

Expropriations ou locations

— Pierre Dupuis pour une étable au Curnier.....	36 fl.
— André Bosc, mulatier, et Jehan Maximin pour une luegue indivise au Curnier.....	60 fl.
— Jehan Féraud, travailleur, pour un çasal à Saint-Pierre.....	46 fl.
— Phélibert Gojon, ménager, et ses frères Loys et Barnabé, pour une étable au Curnier.....	100 fl.
— Le couvent de Saint-Maximin, pour un jardin valant 1.200 fl. et payé à crédit ; montant annuel.....	61 fl.
	303 fl.
— François Limogal, marchand, loyer d'une étable servant de corps de garde.....	6 fl.
— Barthélémy Bosc, fournier, idem.....	4 fl.
	10 fl.

Dommages de guerre

— Perte subie du fait de la guerre par le fermier de la "rève" du pois- son Augustin Aubin, trompette, en 1585.....	70 fl.
— M ^e Gaspar Boyssière avocat à sa maison du quartier des Augustins	10 fl.
— Isnard Vallier, ménager, qui a été obligé de quitter sa maison du Cur- nier durant 2 mois 1/2.....	3 fl. 4 sous
— Les hoirs d'Antoine Saurin pour son jardin à Sainte-Catherine....	4 fl. 2 sous
— Noble Barthélémy Féraud, sieur de Sainte-Catherine, à son jardin au Curnier.....	3 fl.
— Le Consul Bertrand Paul à son jardin au Curnier.....	3 fl.
— François Paul, bourgeois, à son jardin au Curnier.....	13 fl.
	107 fl.
arrondi à.....	107 fl.
TOTAL.....	420 florins.

B. Contribution aux opérations contre les rebelles

1. Solde des gens de guerre (à la charge de la ville)

— Balthazar de Pontevès (gouverneur de Brignoles du 8/4 au 16/5)	280 fl.
— Les capitaines gardes des portes..... du 18/5 au 22/9 et du 16/10 au 25/1/1586).	272 fl.
— Les caporaux à 6 sous par jour..... du 18/5 au 22/9 et du 15/10 au 25/1/1586	441 fl.
— Les soldats de la garde.....	106 fl.
— Le sergent-major.....	35 fl.
	1.124 fl.

2. Logement des gens de guerre

— Il a été versé à :	
280 habitants qui ont logé les miliciens et les volontaires en avril et mai.....	2.911 fl.
68 habitants qui ont logé une compagnie Corse en octobre.....	734 fl.
	3.645 fl.

3. Transport des bagages et divers

— Il a été versé :	
à 16 particuliers qui ont fourni 11 mulets et 22 ânes pour les bagages des capitaines quittant Brignoles pour Varages le 15 mai.....	67 fl.
— lorsque la compagnie Corse quitta Brignoles en octobre.....	67 fl.
— à Jehan-Antoine Eyssautier couturier qui a conduit un Corse malade à Aix.....	55 fl.
— Transports divers.....	62 fl.
	<hr/>
	201 fl.

4. Nourriture des troupes de passage

— Fournitures faites par 86 habitants en avril et mai (liste en BB26 f°461 à 465).....	7.340 fl.
78 charges 3 émines de blé	
316 charges 34 pots de vin	
71 quintaux 43 livres de chair	
— Viande sur pied vendue par la ville aux bouchers Elzias et Gaspar Villacroze en avril et mai.....	169 fl.
et aux mêmes par le consul Jacques Aurrent.....	155 fl.
— “Jours maigres” payés à la compagnie du sieur de Pontevès en avril et mai.....	263 fl.
— Entretien de la compagnie de gens d’armes de Henry d’Angoulême, gouverneur en septembre.....	976 fl.
	<hr/>
	8.903 fl.

5. Vacations des “tapiers” chargés de la distribution des vivres, et de tenir les comptes.

Poncet Ollivier pour les comptes de “l’étape” des compagnies logées en avril et mai.....	62 fl.
et à M ^e Salomon notaire de Figanières pour les mêmes.....	20 fl.
M ^e Antoine Trigat, drapier, Antoine Féraud et Pierre Boysson, tapiers du foin.....	12 fl.
M ^e Guilhen Robert, autre tapier en avril et mai.....	15 fl.
	<hr/>
	1.009 fl.
— Salaires des “exacteurs” chargés de la perception des impositions.	
Le consul Heyryès Paul, pour les 25 fl./feu décidés par l’assemblée du 14 avril à Aix.....	1.075 fl.
Le consul Jacques Aurrent pour les 20 fl./feu levés par l’assemblée du 29 mai à Sisteron.....	470 fl.
	<hr/>
	1.545 fl.
	<hr/>
	2.664 florins

6. Liquidation de dépenses anciennes

— Réliquat de contributions dues par la ville pour le siège de Ménerbes (1573-1578).	
Salairé de Nicolas Mercadier “exacteur” desdites contributions.....	1.119 fl.
— Le 8.1.1579, Antoine et Toussaint de Thoron avaient fourni 9 charges et 1 cestier de blé (à 28 fl. la charge) pour les compagnies qui défendaient la ville. Ils durent faire un procès pour être remboursés. Avec les frais de justice ils ont perçu.....	289 fl.
	<hr/>
	1.408 florins

7. Entretien de l'armée après son rassemblement et pendant sa campagne des mois de mai et juin.

Dès que l'armée du gouverneur se fut assemblée, vers le 16 mai, pour entrer en campagne contre les rebelles, sa subsistance allait être assurée par un "pourvoyeur du camp" ; cette charge avait été mise aux enchères à Aix par les procureurs du pays et concédée à un certain capitaine Louis Michel. Son rôle consistait à faire suivre l'armée par des gens qui assureraient sa nourriture et son cantonnement, au jour le jour. Mais la dépense en incomberait encore aux communes, une fois les comptes du pourvoyeur vérifiés par les procureurs du pays. C'est pourquoi, le 7 octobre, le conseil de Brignoles, comme chef-lieu de viguerie, reçut commission de lever une contribution de 13 écus 50 sous par feu destinée au remboursement du pourvoyeur ; étant donné son importance il fut prévu de l'exiger en trois termes : fin novembre, fin décembre et fin février 1586. Le consul Jacques Aurrent fut commis par le conseil à l'exaction des deux premiers termes ; mais le produit de cette exaction ne figure pas aux comptes de l'année 1585. Ils se trouvent dans ceux du trésorier de l'année en 1586, où, le 28 février, M^c Honoré de Colonia, "trésorier moderne" donne quittance à Jacques Aurrent, "consul vieux" de 2.094 florins, pour la contribution de Brignoles aux deux premiers tiers de ladite contribution ; Honoré de Colonia devait se charger de percevoir le dernier tiers.

En conclusion, les Brignolais furent donc obligés de déboursier, soit en numéraire, soit en nature, une contribution totale fort importante au cours de cette année 1585. Il suffit d'additionner les montants des 7 rubriques ci-dessus ; le total obtenu s'élève à la somme considérable de 20.039 florins.

De cette somme une partie seulement était réellement et définitivement à la charge de la commune de Brignoles :

— la solde des gens de guerre (B1).....	1.124 fl.
— les "vacations des tapiers" et le salaire des "exacteurs" (B5).....	2.664 fl.
— la liquidation des dépenses anciennes (B6).....	1.408 fl.
— la contribution concernant Brignoles à l'entretien de l'armée en campagne (B7).....	2.094 fl.

soit au total..... 7290 florins

Le reste n'était versé qu'à titre d'avance et serait compensé de manière à "égaliser" entre toutes les communes du pays les contributions de chacune d'elles à l'ensemble des dépenses ; le calcul de ces "égalisations" était fait par la Cour des Comptes. L'inconvénient était qu'il demandait beaucoup de temps et que c'était aux communes créancières de se charger de toutes les démarches et procédures de recouvrement, souvent longues et très onéreuses. C'est ainsi que Brignoles, en 1585, eut encore à verser 1.119 florins de reliquat de contribution aux frais du siège de Ménerbes qui avait eu lieu dix ans auparavant (B6).

Voici le total de ces sommes avancées :

— Le logement des gens de guerre (B2).....	3.645 fl.
— Le transport des bagages (B3).....	201 fl.
— La nourriture des troupes de passage (B4).....	8.903 fl.

soit au total..... 12.749 florins.

Notes de la seconde partie

- (1) Hubert Garde, seigneur de Vins et, depuis 1579, baron de Forcalqueiret, chef en Provence du parti catholique affilié au parti de la Ligue en France.
- (2) Autrement dit, de ceux qu'on nommera, en 1789, le Tiers-Etat.
- (3) Arch. dép. des B.D.R. C4 f° 63 à 67 v°.
- (4) Arch. de Brignoles BB27 f° 145 v°, dans le relevé chronologique des dépenses de M^e Jacques Brun, greffier du conseil.
- (5) La mobilisation des miliciens demanda donc un mois.
- (6) Les "procurateurs du pays" étaient chargés d'exécuter les décisions des assemblées générales des communautés de Provence (ils étaient l'équivalent de la commission exécutive de nos conseils généraux). Ils étaient cinq : l'Archevêque d'Aix, à titre honorifique, les consuls et l'assesseur d'Aix qui changeaient tous les ans.
- (7) Alphonse d'Ornano qui devint maréchal de France sous Henri IV.
- (8) Lettres de Henri d'Angoulême au roi Henri III des 15 avril, 23 mai et 15 juin 1585 (Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy).
- (9) C4 f° 75 à 90 v° aux Archives départementales des B. d. R. à Marseille.
- (10) Arch. de Brignoles BB27 f° 87 ; liste de 27 caporaux parmi lesquels 17 artisans ou commerçants et seulement 3 ménagers.
- (11) BB27 f° 1 à 3 ; voir aussi l'Essai Historique sur la ville de Brignoles, pp. 489 à 491.
- (12) Il s'agit du château de La Garde, au nord de Draguignan.
- (13) Arch. dép. des B.D.R. à Aix, B3806, qui donne la liste des 8 inculpés et B5470 en date du 8 août 1585. Les 8 inculpés étaient : Esprit Foulcou, S^r de La Garde, Raymond Puget S^r de Ramatuelle, Bertrand Paul, capitaine Jehan Lebar, Jacques Ysambert, M^e Jehan de Manoasque, greffier de la sénéchaussée, Louis Sipriot, Daumas Blanc.
- (14) Del. com. de Besse 1985 f° 290 v° à 294 v°.
- (15) Arch. dép. Var GG53.
- (16) Pour ces événements, voir les "Lettres de Catherine de Médicis" Tome VIII Imprimerie Nationale Paris 1901.
- (17) Ibidem et Mémoires de la Ligue Tome 1 p. 178.
- (18) A.D.B.D.R. Aix B5470 Arrêts à la barre du Parlement.
- (19) A.D.B.D.R. Aix B3656 Délibérations du Parlement du 30.7.1585.
- (20) Charles de Lorraine, (frère cadet de Henri, duc de Guise) que l'on appelle "Mayenne" dans les manuels d'histoire alors que tous les documents du temps le désignent par son titre de duc du Maine.
- (21) A.D. Var Actes du notaire Jacques Emeric de Garéoult 3E31/22 f° 372 et 413, et Gaspar Gavoty, notaire de Besse 3E37/25 f° 290 et 291.
- (22) Procuration prise par le même notaire Jacques Emeric le 23.10.1585.
- (23) Seigneurie d'un village actuellement dans le Gard.
- (24) Arch. com. du Val BB12 f° 266 à 270.
- (25) C4 f° 104 à 116 v°.
- (26) C4 f° 120 à 158.
- (27) Del. com. de Besse du 23.11.1585 ; il s'agit de Louis Aude et de Jehan-Baptiste Ollivier, qui se recatholicisera.
- (28) Actes de M^e Louis-Antoine Olliver A.D. Var 3E37/38 f° 248 à 268.
- (29) Not. Jacques Emeric de Garéoult 3E31/22 f° 592.
- (30) C4 f° 120 à 158.